

**Stop à la violence
domestique
faite aux femmes**



Strasbourg, 14 novembre 2006

EG-VAW (2006) 1 rev 3

**Campagne du Conseil de l'Europe pour
combattre la violence à l'égard des
femmes, y compris la violence domestique**

**Conférence de lancement
Madrid, 27 novembre 2006**

Organisation et déroulement de la conférence

TABLE DES MATIERES

I.	Introduction	5
II.	Participation à la Conférence.....	5
III.	Documentation.....	6
IV.	Déroulement de la Conférence	8
V.	Organisation matérielle de la Conférence.....	10
VI.	Services responsables pour l'organisation de la Conférence	11

I. INTRODUCTION

1. La *Conférence de lancement de la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique*, se tiendra le 27 novembre 2006, au Sénat espagnol, à Madrid (Senado, Plaza de la Marina Española, nº 8, 28071 MADRID).

2. Lors du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe en mai 2005, les chefs d'État et de gouvernement des États membres ont réaffirmé leur engagement à éradiquer la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et défini les futures activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine dans le Plan d'action qu'ils ont adopté.

3. Comme convenu dans le Plan d'action, une *Task Force pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique*, a été instituée et une *Campagne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique* a été préparée. Lors de sa 969^{ème} réunion, le Comité des Ministres a approuvé le programme de la Campagne tel qu'il a été élaboré par la Task Force. Ce document prévoit une Conférence de lancement de haut niveau à Madrid, le 27 novembre 2006, pour lancer la campagne.

4. Cette conférence a pour objectif le lancement de la *Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique*. Elle portera principalement sur la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique. Des réunions-débats seront organisées autour des thèmes suivants :

- soutien et protection des victimes ;
- mesures juridiques et politiques novatrices pour combattre la violence à l'égard des femmes – collecte de données, condition préalable de politiques efficaces ;
- changer les attitudes pour combattre la violence à l'égard des femmes ;
- unis pour combattre la violence domestique à l'égard des femmes.

II. PARTICIPATION A LA CONFERENCE

5. Conformément au programme de la Campagne et en tenant compte des trois dimensions de cette dernière, les invitations seront adressées :

A. Dimension intergouvernementale :

- a. aux gouvernements des 46 États membres du Conseil de l'Europe ;
- b. aux États non-membres suivants, qui ont le statut d'observateurs auprès du Conseil de l'Europe : le Saint-Siège, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon et le Mexique ;
- c. aux présidents du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- d. aux membres de la *Task Force du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique* ;
- e. à la Commission européenne et au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne ;
- f. aux organisations gouvernementales internationales suivantes, en qualité d'observateurs : l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ; les Nations Unies : la Commission de la Condition de la Femme (CCF), la Division des Nations Unies pour la Promotion de la Femme (DPF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

(INSTRAW), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) ; l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; la Task force pour l'égalité entre les femmes et les hommes (*Gender Task Force*) du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est ; et le Conseil nordique des Ministres.

B. Dimension parlementaire :

- a. aux membres de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- b. aux coordinateurs régionaux représentant les parlementaires nationaux impliqués dans la dimension parlementaire de la Campagne ;
- c. aux parlements nationaux ayant le statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire (Canada, Israël, Mexico) ;
- d. au Parlement européen ;
- e. au Forum des parlements des petits États européens ;
- f. à l'Union interparlementaire ;
- g. au réseau parlementaire de la Task Force pour l'égalité entre les femmes et les hommes (*Gender Task Force*) du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

C. Dimension locale et régionale :

- a. aux maires et représentant(e)s des pouvoirs régionaux en qualité de membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

D. Organisations non gouvernementales : Amnesty International, la Conférence des OING ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, WAVE – Femmes contre la violence en Europe (*Women Against Violence Europe*), le Lobby européen des femmes et le Forum européen de la Jeunesse.

III. DOCUMENTATION

6. Chaque participant(e) recevra un dossier de la Conférence contenant les documents de travail mentionnés ci-dessous, en anglais ou en français. Les documents de référence seront disponibles devant la salle de conférence.

a. Documents de travail

Programme	EG-VAW (2006) Prog final
Informations générales	EG-VAW (2006) Info
Organisation et déroulement de la conférence	EG-VAW (2006) 1 rev 2
Programme de la Campagne	EG-TFV (2006)8 rev 3
Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des femmes contre la violence	

Étude du bilan des mesures et actions prises pour combattre la violence à l'égard des femmes dans les États membres du Conseil de l'Europe CDEG (2006) 3

Fiche d'information : Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

Fiche d'information : Combattre la violence à l'égard des femmes

Fiche d'information : Lutte contre la traite des êtres humains

Fiche d'information : Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Fiche d'information : Égalité entre les femmes et les hommes

Fiche d'information : L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes (*gender mainstreaming*)

Mise en oeuvre et suivi de la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence EG-S-MV (2004)RAP FIN rev

Déclaration adoptée lors du Troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe

Plan d'action adopté lors du Troisième Sommet de chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe

Résolution 1512 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes

Recommandation 1759 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes

Manuel à l'usage des parlementaires – Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes

b. Documents de référence [ces documents sont disponibles sur le site Web suivant : www.coe.int/equality/fr et seront disponibles devant la salle de conférence]

Les mariages forcés dans les États membres du Conseil de l'Europe - Législation comparée et actions politiques CDEG (2005) 1

La violence au sein de la famille : place et rôle des hommes – Actes du séminaire, Strasbourg, 6-7 décembre 2005 EG-SEM-MV (2005) Actes

Le traitement thérapeutique des hommes auteurs de violences au sein de la famille - Actes du séminaire, Strasbourg, 18-19 novembre 2004 EG- SEM-MV (2004) Actes

Les mesures relatives aux hommes auteurs de violences au sein de la famille – Actes du séminaire, Strasbourg, 25 – 26 juin 2003 EG-SEM-MV (2003) Actes

Séminaire “Les hommes et la violence à l'égard des femmes” - Actes EG-SEM-VIO (1999) 21

Éliminer la violence familiale : quelles actions, quelles mesures ? - Actes du Forum EG-BUC (1999) 1

Résumé du Plan d'action pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes EG-S-VL (1998) 1

Rapport final d'activités du groupe de spécialistes pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes (EG-S-VL) comprenant un Plan d'Action de lutte contre la violence à l'égard des femmes EG-S-VL (97) 1

IV. DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

7. La Conférence se déroulera selon le projet de programme figurant dans le document EG-VAW (2006) Prog final.

a. Dîner de bienvenue

Le dimanche 26 novembre 2006, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe offrira un dîner, au Círculo de Bellas Artes de Madrid, Sala de Baile (Marques de Casa Riera 2, 28014 Madrid, <http://www.circulobellasartes.com>), de 20h à 23h, afin de souhaiter la bienvenue à tou(te)s les participant(e)s à la Conférence.

b. Ouverture de la Conférence

8. M. Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ouvrira la Conférence en souhaitant la bienvenue aux participant(e)s.

c. Séances thématiques

9. Le thème général de la Conférence – la violence à l'égard des femmes – sera présenté par Mme Carol HAGEMANN-WHITE, Professeur de pédagogie générale et d'études de genre, Université d'Osnabrück, Allemagne. Dans son discours introductif, Mme HAGEMANN-WHITE donnera un aperçu des mesures prises et des actions menées pour combattre la violence à l'égard des femmes dans les États membres du Conseil de l'Europe. Sa présentation reposera sur les résultats d'un cadre de suivi qui a été envoyé aux États membres en 2005 afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la *Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la protection des femmes contre la violence*. Ces résultats, entre autres, ont été résumés dans l'*Étude du bilan des mesures et actions prises pour combattre la violence à l'égard des femmes dans les États membres du Conseil de l'Europe*, publiée en mai 2006.

10. La table ronde sur le Soutien et la protection des victimes, sera présidée par Mme Rosemarie ZAPFL-HELBLING, Vice-présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Un rapport sera présenté par M. Thomas HAMMARBERG, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, puis d'une discussion d'expert(e)s aura lieu avec des contributions de représentant(e)s ministériels, parlementaires, locaux et régionaux et de représentant(e)s d'ONG.

11. Chaque expert(e) fera une intervention de sept minutes sur le thème *Soutien et protection des victimes*. Les interventions des expert(e)s au cours de la discussion devront porter sur des questions spécifiques relevant du thème principal et être brèves. Cette session sera ouverte aux questions du public et la Présidente jouera le rôle de modératrice.

12. Mme Dubravka SIMONOVIČ, Présidente de la *Task Force du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique*, ouvrira la réunion-débat sur les *Mesures juridiques et politiques novatrices pour combattre la violence à l'égard des femmes – collecte de données, condition préalable de politiques efficaces*. En tant que présidente de cette session, elle donnera un bref aperçu des travaux de la *Task Force*, qui a élaboré le programme de la campagne. Elle présentera également le thème de cette session. Le rapport sera présenté, pour cette session, par Mme Tuula HAATAINEN, Ministre finlandaise des Affaires sociales et de la Santé, et sera suivi d'une réunion-débat. Les expert(e)s seront des représentant(e)s ministériels et parlementaires, un(e)

représentant(e) non gouvernemental(e) ainsi qu'un(e) expert(e) dans le domaine de la collecte de données sur la violence faite aux femmes. Le but de cette session est de mettre en lumière des voies novatrices pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, en matière juridique et politique, en prenant en compte la nécessité de rassembler des informations par la collecte de données avant et après l'introduction de nouvelles mesures pour garantir leur effectivité.

13. Chaque expert(e)s fera une intervention de sept minutes sur le thème des *Mesures juridiques et politiques novatrices pour combattre la violence à l'égard des femmes – collecte de données, condition préalable de politiques efficaces*. Les interventions des expert(e)s au cours de la discussion devront porter sur des questions spécifiques relevant du thème principal et être brèves. Cette session sera ouverte aux questions du public et la Présidente jouera le rôle de modératrice.

14. La Campagne sera lancée au cours d'une cérémonie officielle, qui débutera par une allocution de M. Francisco Javier ROJO GARCÍA, Président du Sénat espagnol, suivie d'une courte intervention de M. René VAN DER LINDEN, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et de M. Ian MICALLEF, Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. M. Firenzo STOLFI, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, s'adressera ensuite aux participant(e)s, suivi par M. Jesús CALDERA SÁNCHEZ-CAPITÁN, Ministre espagnol du Travail et des Affaires sociales. M. Miguel Angel MORATINOS, Ministre espagnol des Affaires étrangères s'adressera aussi aux participant(e)s. La cérémonie officielle de lancement s'achèvera par une allocution de M. Terry DAVIS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et de M. José Luis Rodriguez ZAPATERO, Premier ministre espagnol.

15. Une Conférence de presse aura lieu à l'issue de la cérémonie officielle de lancement. Elle sera suivie d'un déjeuner offert à tous les participant(e)s par les autorités espagnoles.

16. M. Peteris ELFERTS, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe et Coordinateur thématique sur l'égalité entre les femmes et les hommes du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, présidera la troisième réunion-débat sur *Changer les attitudes pour combattre la violence à l'égard des femmes*. Après le rapport présenté par Mme Yakin ERTÜRK, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, des représentant(e)s ministériels, parlementaires et non gouvernementaux présenteront leur point de vue sur ce sujet au cours d'une réunion-débat.

17. Chaque expert(e) fera une intervention de sept minutes sur le thème *Changer les attitudes pour combattre la violence à l'égard des femmes*. Les interventions des expert(e)s au cours de la discussion devront porter sur des questions spécifiques relevant du thème principal et être brèves. Cette session sera ouverte aux questions du public et le Président jouera le rôle de modérateur.

18. La dernière réunion-débat, sur le thème *Unis pour combattre la violence domestique à l'égard des femmes*, sera présidée par M. Valerio PRIGNACHI, Membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Un rapport sur ce sujet sera présenté par Mme Widney BROWN, Directrice principale de la Division de Droit International des Politiques et Campagnes d'Amnesty International. Cette session portera principalement sur les moyens que les représentant(e)s gouvernementaux, parlementaires, locaux et régionaux ainsi que les représentant(e)s non gouvernementaux peuvent utiliser pour combattre la violence domestique, de manière individuelle et/ou commune.

19. Chaque expert(e) fera une intervention de sept minutes sur le thème *Unis pour combattre la violence domestique à l'égard des femmes*. Les interventions des expert(e)s au cours de la discussion devront porter sur des questions spécifiques relevant du thème principal et être brèves. Cette session sera ouverte aux questions du public et le Président jouera le rôle de modérateur.

20. Tous les chefs de délégation des États participant à la conférence, les représentant(e)s des divers secteurs du Conseil de l'Europe et des organisations internationales et non gouvernementales pourront prendre part aux débats. Les président(e)s des sessions pourront, en fonction du temps disponible, limiter les interventions des observateurs/trices. Le/la président(e) dirigera les débats. Il/elle fixera l'ordre des interventions en coopération avec le Secrétariat et, si nécessaire, limitera le temps de parole.

d. Séance de clôture

21. La Conférence s'achèvera avec les allocutions de M. Philippe BOILLAT, Directeur général des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Mme Minodora CLIVETI, Présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et de Mme Maria Teresa FERNANDEZ DE LA VEGA, Vice-Première ministre d'Espagne.

V. ORGANISATION MATERIELLE DE LA CONFERENCE

a. Interprétation

22. Pendant la conférence, l'interprétation sera assurée en anglais, français, italien, russe, allemand et espagnol.

b. Documents

23. Les documents de la Conférence seront fournis en anglais et en français par le Conseil de l'Europe.

c. Transport

24. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et toutes les autres personnalités de haut rang seront accueillies à l'aéroport par un(e) représentant(e) des autorités espagnoles. Il est recommandé aux ministres et aux autres représentant(e)s de haut rang de contacter leur ambassade à Madrid afin de prendre des dispositions pour leur transport. Les autres participant(e)s sont invités à prendre eux-mêmes leurs dispositions sur la base des informations sur les possibilités de transport contenues dans le document EG-VAW (2006) Info.

d. Formalités

25. Les visas seront délivrés, selon les besoins, aux membres des délégations et aux autres participant(e)s. Il est recommandé aux participant(e)s qui ont besoin d'un visa pour entrer en Espagne d'accomplir les démarches nécessaires suffisamment à l'avance. Les autorités espagnoles seront invitées à informer les ambassades d'Espagne dans les États membres du Conseil de l'Europe de la tenue de la Conférence de lancement afin d'accélérer la procédure. Les visas seront délivrés gratuitement, dans la mesure du possible.

e. Presse

26. Les badges/l'accréditation des journalistes/photographes seront délivrés par le pays hôte.

f. Sécurité

27. Le pays hôte prendra les mesures de sécurité nécessaires. Un équipement médical sera installé au Centre de la conférence.

g. Réservations d'hôtel

28. Les autorités espagnoles ont négocié des tarifs préférentiels avec un certain nombre d'hôtels. Pour effectuer une réservation, veuillez vous reporter à la liste des hôtels disponibles, dans la rubrique Informations générales du document EG-VAW (2006) Info ou à <http://www.coe.int/stopviolence>.

VI. SERVICES RESPONSABLES POUR L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE***Au Conseil de l'Europe***

M. Philippe BOILLAT, Directeur général des Droits de l'Homme

Mme Marta REQUENA, Chef de la Division Égalité
Tél. : +33 3 88 41 25 99 E-mail : marta.requena@coe.int Fax : +33 3 88 41 27 05

Mme Johanna NELLES, Administratrice, Division Égalité
Tél: +33 3 90 21 46 78 E-mail: johanna.nelles@coe.int

Mme Taina RISKI, Conseillère, Division Égalité
Tél: + 33 3 90 21 53 69 E-mail: taina.riski@coe.int

Mme Yvette SCHILLER, Assistante administrative, Division Égalité
Tél. : +33 3 90 21 45 44 E-mail : yvette.schiller@coe.int

Mme Louise EVERTS, Assistante administrative, Division Égalité
Tél: +33 3 88 41 32 31 E-mail: louise.everts@coe.int

Mme Valérie BAPST, Assistante administrative, Division Égalité
Tél: +33 3 90 21 49 99 E-mail: valerie.bapst@coe.int

Presse

Mme Cathie BURTON, Attachée de Presse
Tél: +33 3 88 41 28 93 E-mail: cathie.burton@coe.int Fax: +33 3 88 41 39 11

M. Dorian LACOMBE, Attaché de Presse
Tel : +33 3 90 21 47 04 E-mail : dorian.lacombe@coe.int

Lieu de la Conférence

Senado de España
Plaza de la Marina Española, nº 8
28071 Madrid
Espagne

Entrée pour les participant(e)s :
Plaza de la Marina Española, nº 8

Entrée pour la presse :
C. Bailén